

DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 2701

RÉFÉRENCE N° 6602-2701



4101, rue Molson, bureau 300 Montréal (Québec) H1Y 3L1 Courriel: Info@GarantieGCR.com

 Téléphone :
 514 657-2333

 Sans frais :
 1 855 657-2333

 Télécopieur :
 514 657-2335

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Adresse du bâtiment

Numéro de la demande de soumission Numéro du dossier de prise en charge Numéro de la réclamation Chargé de projet Coordonnées

2339 6602 Marie-Ève Brunet mebrunet@garantiegcr.com 514 657-2333, 200

2701

TABLE DES MATIÈRES

Identification du dossier	 	2
Table des matières	 	2
Contexte	 	3
Exigences générales	 	4
Instructions	 	5
Devis technique	 	7
1. Fenêtres	 	7
2. Portes	 	7
3. Moustiquaires endommagées	 	9
4. Ferme-portes manquants		
5. Patios et balcons	 	. 10
6. Garage	 	. 12
7. Drainage du toit / gouttières	 	. 13
8. Murs extérieurs - scellant	 	. 13
9. Rayures aux fenêtres	 	. 16
Conclusion		16

CONTEXTE

Garantie Construction Résidentielle (ci-après « GCR ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités sont établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « Règlement »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

INSTRUCTIONS

1 EXIGENCES GÉNÉRALES

1.1 Sommaire des travaux

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres de chacun des points décrits au présent document.

[Référence aux points 1, 2, 3, 4, 7, 9, 10, 12 & 13 de la décision de l'administrateur du 14 / 04 / 2023 & 09 / 06 / 2023]

Aménager conformément aux indications des documents contractuels.

Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

1.2 Calendrier des travaux

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- [Activité ciblée]
- Démobilisation (fin des travaux)
- Nettoyage final

nb : une visite de fin de travaux pourraient être nécessaire en compagnie du chargé de projet

1.3 Aménagement du chantier

Ne pas charger ou permettre de charger une partie de l'ouvrage avec un poids ou une force qui pourrait en menacer l'intégrité.

Si nécessaire, prévoir un conteneur pour la disposition des rebuts de démolition.

Le cas échéant, l'entrepreneur obtiendra et assumera le coût de location des trottoirs et des voies publiques et en assurera la protection.

Prévoir la protection des surfaces revêtues (pavage, pavé, autre) si de la machinerie doit y circuler.

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagements paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

1.4 Matériaux et équipement

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

1.5 Nettoyage

Maintenir le chantier propre et exempt de débris.

Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Nettoyer le chantier avant la livraison au maître de l'ouvrage.

1.6 Réunions de chantier

Sans objet

1.7 Protection temporaire

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis afin de maintenir un accès sécuritaire à l'habitation en tout temps.

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis pour protéger tous les éléments qui pourraient être endommagés lors de l'exécution des travaux décrits au présent document.

1.8 Installations sanitaires

Prévoir les installations sanitaires temporaires si requises.

DEVIS TECHNIQUE

1. FENÊTRES

Point de réclamation n° 1

Travaux à corriger :

FENÊTRES À AJUTSER:

5400 unités#8=2 fenêtres

5400 unités #3= 2 fenêtres

5500 unités #3 = 4 fenêtres

5500 unités #6 = 2 fenêtres

5500 unités #7 =1 fenêtre

5700 unités # 4= 2 fenêtres

5700 unités# 3 =1 fenêtre

LIMITATEURS À FOURNIR ET INSTALLER

imitateur a fournir et a installer dans les unités supérieurs aux adressea 5500 ,5600, 5700, pour un total de 30 fenêtres

2. PORTES

Point de réclamation n° 2

Travaux à corriger :

5400 unité 8: porte de l'entrée principale qui ferme mal

5400 unité 3: porte de la salle de rangement ferme mal

5400 unité 3: porte du balcon arrière ferme mal

5400 unité 4: porte de la salle de rangement ferme mal

5500 unité 3: porte de la chambre principale ne se barre pas

5500: porte de l'entrée qui ne se ferme pas bien

5600: porte arrière ne ferme pas bien

5600 unité 6: porte arrière ne ferme pas bien

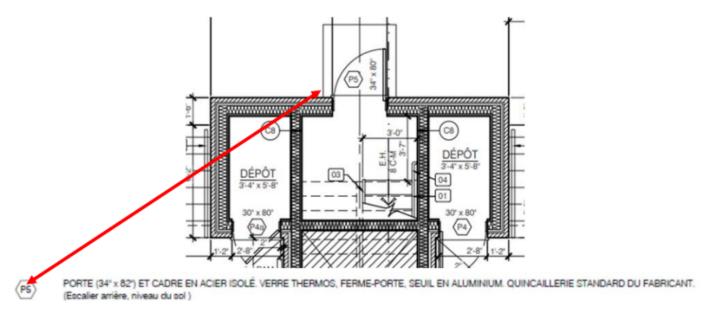
5700 unité 7: porte entre le balcon et la cage d'escalier - serrure et seuil de porte

5700 unité 5: porte avant sans plaque de sécurité

5700 unité 4: porte arrière ne ferme pas bien



Porte arriere





3. MOUSTIQUAIRES ENDOMMAGÉES

Point de réclamation n° 3

Travaux à corriger :

Les moustiquaires déficientes au niveau de la fermeture (loquets)

5500 unité 3

5600 unité 6

5700 unité 4

5700 unité 7

Moustiquaires endommagés à changer complètement.

4. FERME-PORTES MANQUANTS

Point de réclamation n° 4

Travaux à corriger :

5400: ferme-porte absent à la porte arrière 5500: ferme-porte absent à la porte arrière 5600: ferme-porte absent à la porte arrière 5700: ferme-porte absent à la porte arrière

5. PATIOS ET BALCONS

Point de réclamation n° 7

- 5600: avant et arrière, main courante manquante noire
- 5700: avant et arrière, main courante manquante noire
- 5600 unité 6: arrière, rampe mal fixée et espacement entre les barreaux trop grande
- 5600 unité 7: arrière, rampe mal fixée et espacement entre les barreaux trop grande
- 5700 unité 4: arrière, rampe mal fixée, ajustement requis
- 5700 unité 7: espacement entre les barreaux trop grande



Main courante manquante à plusieurs endroits





Mauvaise fixation





Espaceement non conforme



Espacement non conforme

6. GARAGE

Point de réclamation n° 9

La porte de garage du 5500 est non étanche. Elle ne ferme pas jusqu'au sol. On voit très bien l'ouverture et on sent l'air s'y insérer.



7. DRAINAGE DU TOIT / GOUTTIÈRES

Point de réclamation n° 10

Travaux à faire :

• Joints non étanches observés aux gouttières arrière#balcon 5400#6



8. MURS EXTÉRIEURS - SCELLANT

Point de réclamation n° 12

Travaux à faire:

- 5400: arrière manquant où les ouvertures (photo 1)
- 5400: unité 8
- 5400: avant manquant où le revêtement d'aluminium
- 5500: avant
- 5500: côté droit et arrière
- 5500 unité 6
- 5600: avant et arrière manquant où le revêtement d'aluminium
- 5700 unité 7 scellant manquant au pourtour des portes et fenêtre

La couleur du scellant doit s'agencer avec la couleur actuelle. La couleur sera à approuver par la chargée de projet.





Photo 1



9. RAYURES AUX FENÊTRES

Point de réclamation n° 13

Travaux à effectuer:

• Rayures dans la vitre des fenêtres du 5700 unité 7

CONCLUSION

Veuillez me soumettre votre soumission dans un délais de 7 jours.

Veuillez me soumettre votre échéancier.

Une visite des lieux est obligatoire, à la fin des travaux avec la chargée des projets.